



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 1^{er} février 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement d'emprunt numéro 117-2022 décrétant un emprunt de 1 887 031 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie.

Que le règlement no 117-2022 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 avril 2022.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 14 avril 2022 jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce le 14 avril 2022.

Marc-André Maheu,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lanoraie, résidant à L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public du règlement numéro 118-2022 en affichant une copie entre 10 h et 11 h, le 14 avril 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce le 21 juillet 2020.

Marc-André Maheu
Directeur général et greffier-trésorier